



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 30 OCTOBRE 2023

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christophe LETHUILLIER, Gérard GENET, Jocelyne LERONDEAU, Jérôme LEBON, Marcel BOURGEOIS, Brigitte BLONDEAUX et Michèle ROL.

Etaient absents excusés : Monsieur Benoist ISAMBERT (pouvoir à Monsieur Gérard GENET), Monsieur Aymeric de ROUGÉ (pouvoir à Monsieur Christophe LETHUILLIER), Madame Valérie PETIT (pouvoir à Monsieur Jérôme LEBON) et Madame Martine CABARET.

Après lecture, le procès-verbal du Conseil Municipal du 04 septembre 2023 est approuvé.

Monsieur le Maire nomme Monsieur Gérard GENET, secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil.
- Choix des entreprises pour les travaux de la mairie.
- Demande de subvention pour l'étude géotechnique de diagnostic et d'avant-projet pour l'église Saint-Rémi.
- Renouvellement de la convention entre Chartres Métropole et la Commune pour l'utilisation de la plateforme d'achats communautaire.
- Onze Novembre et fête de Noël.
- Questions diverses.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 09 juin 2022, le Conseil Municipal avait décidé de prioriser uniquement les travaux à effectuer pour la bonne conservation du bâtiment de la mairie et que des devis allaient être demandés à cet effet.

Ces travaux consistent :

- Pour la partie maçonnerie : en la reprise de l'étanchéité de quatre appuis de fenêtres pierres et briques à l'étage, ainsi que la réfection des planchers du premier étage et du grenier dans leur intégralité afin d'alléger la structure.
- Pour la partie électrique : la réfection de l'éclairage de la salle du conseil, ainsi que la réfection de l'installation électrique des pièces se trouvant à l'étage et de l'escalier.

Monsieur le Maire expose avoir reçu pour la réalisation de cette opération :

- Un devis de la Société MTD LEROY, 21 bis Grande Rue, 28700 MAISONS, d'un montant de 54 713,95 € HT soit 65 656,74 € TTC, pour la partie maçonnerie.

- Un devis de la Société Ets LE CLAINCHE, 22 rue de la Libération, 28150 BOISVILLE-LA-SAINT-PERE, d'un montant de 36 173,00 € HT soit 43 407,60 € TTC, pour la partie maçonnerie.
- Un devis de la Société CABARAT Gaël, électricité générale, 5 rue des Mousseaux, 78125 EMANCÉ, d'un montant de 2 881,17 € HT soit 3 457,41€ TTC, pour la partie électrique.
- Et un devis de la Société SARL CHIRONI, 101 rue André Thome, 78120 SONCHAMP, d'un montant de 2 510,28 € HT soit 3 012,33 € TTC, pour la partie électrique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **DECIDE** d'attribuer le marché aux Sociétés Ets LE CLAINCHE et SARL CHIRONI, sus-dénommées, pour la réalisation des travaux sus-énoncés ;
- **ET DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'acceptation des devis et la signature de toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ETUDE GEOTECHNIQUE DE DIAGNOSTIC ET D'AVANT-PROJET POUR L'EGLISE SAINT-REMI

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Madame Claire GUIORGADZÉ, architecte du patrimoine, continue la mission qui lui a été confiée pour l'établissement d'un diagnostic architectural global de l'église Saint-Rémi.

Pour ce faire, la Société GEOLIA (ingénierie des sols et fondations), 119-131 Avenue René Morin, 91420 MORANGIS, doit intervenir pour la réalisation d'une étude géotechnique pour le diagnostic et la définition des confortements de l'église.

Cette société a déjà réalisé une fouille au droit de la façade Sud pour dégager la fondation de l'église afin d'effectuer le relevé de sa géométrie et de son assise (profondeur de pose et nature du sol).

Aujourd'hui, les objectifs de l'étude géotechnique consistent en :

- reconnaître la nature des terrains en présence, observer les niveaux d'eaux, les soubassements et les fondations existantes ;
- établir une synthèse géotechnique et hydrogéologique sommaire du site ;
- analyser l'origine géotechnique des désordres ;
- analyser la stabilité des fondations existantes ;
- préciser les principes de mode de confortement et renforcement des fondations envisageables (l'orientation vers une solution de micropieux est probable) ;
- définir les principes du renforcement des dallages si nécessaire ;
- donner les éléments de prédimensionnement ;
- - analyser les sujétions spécifiques de conception, d'exécution, de suivi et de contrôle.

Géologie du site :

Le terrain en pente se situe entre 143 et 145 NGF SELON IGN.

D'après les renseignements en possession de la Société GEOLIA (carte géologique et études déjà réalisées dans ce secteur), la succession géologique présumée à cet emplacement est la suivante :

- Remblais d'aménagement.
- Limons des plateaux.
- Argile à Meulière.
- Calcaire de Beauce et d'Etampes.
- Argile plastique/Sableuse.

D'après les informations fournies, le terrain objet de cette étude se situe en zone d'aléa fort vis-à-vis du retrait-gonflement des formations argileuses.

Pour pouvoir déterminer la géométrie et les assises des fondations, la nature géologique et les caractéristiques mécaniques des différentes couches de sols concernées par le bâtiment et

compte-tenu des conditions d'intervention en site bâti, la Société GEOLIA propose de réaliser les sondages et essais suivants :

- 2 forages de reconnaissance géologique en 64 mm de diamètre descendus à 8 m et 15 m de profondeur, avec enregistrement des paramètres ;
- 19 essais pressiométriques répartis dans les forages précédents. Ils permettront de connaître la nature et les caractéristiques mécaniques des sols en profondeur ;
- 3 sondages en fouilles manuelles de reconnaissance des fondations et de la géologie superficielle avec relevé par géotechnicien ;
- 3 essais de pénétration dynamique effectués dans les fouilles réalisées, au refus ou à 3/4 m pour évaluer la résistance mécanique des sols rencontrés ;
- 2 sondages carottés (1 en zone sèche et 1 en zone humide) ;
- 2 séries d'analyses sur le mortier de chaux microscopique électronique à balayage ;
- 2 séries d'analyses d'une section polie au microscope optique en lumière réfléchie ;
- 2 séries d'essais de laboratoire GTR (teneur en eau, granulométrie, limite de retrait et limite Atterberg).

Le forage et les mesures pressiométriques seront effectués avec une foreuse sur chenilles au droit des abords du bâtiment.

Missions géotechniques normalisées :

Suivant la norme NF P 94500 de novembre 2013 ce contrat est défini pour des missions géotechniques de type :

- G5 pour la mission de diagnostic géotechnique sur un ouvrage existant.
- G2AVP pour la mission d'étude de faisabilité niveau avant-projet et prédimensionnement géotechnique des fondations.

Le calendrier de réalisation :

Le délai de l'étude est d'environ 7 à 10 semaines à compter de la réception de la commande (hors période des congés de fin d'année).

Ce délai se décompose de la façon suivante :

- 3 à 4 semaines pour la mise à disposition de l'équipe et les recherches de réseaux enterrés (DICT) ;
- environ 1 semaine pour les travaux sur site ;
- 3 à 4 semaines pour la rédaction et la diffusion du rapport.

Pour la réalisation de cette mission géotechnique, sur la base du programme technique défini ci-dessus, la Société GEOLIA nous a fourni un devis dont le montant s'élève à 14 414,00 € HT soit 16 808,80 € TTC.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de solliciter du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention au titre du « Plan Eglises et petits patrimoines remarquables ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** la réalisation de la mission géotechnique, sur la base du programme technique défini ci-dessus, dont le montant est estimé à 14 414,00 € HT.
- **SOLLICITE** du Département l'attribution d'une subvention au titre du « Plan Eglises et petits patrimoines remarquables ».
- **ARRETE** les modalités de financement de ce diagnostic comme suit :

-

. Subvention « Plan patrimoine » (30 %)	4 324,00 € HT
. Autofinancement	10 090,00 € HT
Ensemble	14 414,00 € HT

Pour financer cette opération.

- **ET DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'acceptation du devis et la signature de toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE CHARTRES METROPOLE ET LA COMMUNE POUR L'UTILISATION DE LA PLATEFORME D'ACHATS COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire rappelle que Chartres Métropole est à l'initiative de la création d'une plateforme d'achats communautaire fédérant sur un portail unique l'ensemble des achats publics du territoire depuis 2014. L'utilisation de cette plateforme par les communes membres est le résultat d'une démarche partenaire organisée par voie conventionnelle.

Une nouvelle convention est aujourd'hui proposée aux communes membres afin de définir les conditions de mise à disposition par Chartres Métropole, à titre gratuit, d'un portail d'accès et d'un profil acheteur dédié, conforme aux dispositions du code de la commande publique.

La commune prend en charge les frais de gestion de ses propres procédures comme par exemple les avis de publicité et les envois de recommandés électroniques.

Sa durée court à compter de sa date de notification par Chartres Métropole à la commune partenaire pour une durée de 4 ans, renouvelable 2 fois 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** la convention de partenariat pour l'utilisation de la plateforme d'achats communautaire, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **ET AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention, tous les actes afférents et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

ONZE NOVEMBRE ET FETE DE NOEL

Cette année, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **DECIDE :**

* Que pour la cérémonie du Onze Novembre, il est prévu une célébration religieuse à 10 h 00, qui aura lieu en la présence du Père Silouane, en l'église Saint-Rémi d'Oinville-sous-Auneau, puis le dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts et pour finir un verre de l'amitié à la salle Louis Vignon.

* Que pour la fête de Noël, la municipalité achètera des jouets pour les enfants nés entre 2023 et 2015 et des cartes cadeaux pour les enfants nés en 2014 et 2013. La municipalité financera également, cette année, le spectacle de Frédo le Clown.

Le Père Noël sera présent à la salle Louis Vignon, le vendredi 08 décembre 2023, à partir de 19 h 30, pour permettre aux enfants de venir chercher leur cadeau et de profiter du spectacle.

QUESTIONS DIVERSES

- Enfouissement des réseaux : Financement des projets de chaque commune par un emprunt de l'Agglomération Chartres Métropole. Objectif : accélérer l'enfouissement programmé.
- Aménagement devant la cathédrale de Chartres : Projet « Autricum ».
- Le Colisée : Mise à disposition en priorité aux clubs sportifs.
- Energies renouvelables : Zone à déterminer sur la commune. Il n'en existe pas.
- Police intercommunale : Possiblement utile en cas de manifestations.
- Aménagement du terrain à côté du cimetière : Proposition d'un terrain de boules à étudier.
- Radar pédagogique de Cherville : Ecrire au riverain pour qu'il coupe ses thuyas.
- Scolarisation à domicile : Rapport demandé par l'Inspection Académique.
- Opticiens mobiles : 8 personnes intéressées sur la commune. Intervention prévue le 16 janvier 2024.
- Fibre pour FREE : Passage de câbles en souterrain entre Umpeau et Auneau qui traverseront les bourgs. Travaux de 2 à 3 mois.
- Travaux : Consultation des entreprises ROUSSEL et LAMY pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite à la mairie et à la salle Louis Vignon.

Prochain Conseil Municipal : lundi 18 décembre 2023 à 20 h 30.

La séance est levée à 22 h 10.

Le Maire,
Christophe LETHUILLIER.

